

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 13 mai 2016

Les adhérents de AGRER se sont réunis au 12 boulevard de la Madeleine à Paris (75009) sur convocation du Président, conformément aux statuts. Les adhérents présents ont été enregistrés pour l'établissement de la feuille de présence avant leur entrée dans la salle.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jean-Pierre PINATTON, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre PINATTON rappelle les règles du quorum, à savoir : l'Assemblée Générale prend ses décisions à la condition qu'un trentième des adhérents soient présents ou représentés. Au 31 décembre 2015 nous étions 14 638 adhérents. Le quorum de 1/30ème est donc de 488 présents ou représentés.

Le Président constate que l'Assemblée Générale ayant été régulièrement convoquée peut délibérer en présence de 1 899 adhérents présents ou représentés.

Monsieur Jean-Pierre PINATTON propose ensuite la constitution du bureau : Madame Céline GRENETTE, appelée comme Scrutateur et Monsieur Jean-Jacques HERPEUX comme Secrétaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Madame Céline GRENETTE et Monsieur Jean-Jacques HERPEUX acceptent leurs fonctions.

Le bureau étant constitué, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015
- Comptes de l'exercice 2015, affectation du résultat et quitus aux administrateurs
- Budget de l'année 2016
- Questions diverses

Le rapport moral 2015 est remis à chaque participant.

Carole BOUCHER (AXA) expose l'évolution des supports du fond euros et de la tendance générale à la baisse des rémunérations.

Jérôme CHIGARD (AGRER) expose principalement la fin de la doctrine Basquet.

Jean-Jacques HERPEUX, secrétaire de AGRER présente les différentes résolutions et passe au vote.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport moral établi par le Conseil d'Administration en approuve les termes.

La résolution est adoptée par 1 899 voix des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels 2015 à savoir le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés, propose de porter en report à nouveau le résultat de l'exercice 2015 et donne pour cet exercice clos quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

La résolution est adoptée par 1 899 voix des membres présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel de l'année 2016.

La résolution est adoptée par 1 899 voix des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Le Président : Jean-Pierre PINATTON

Le Secrétaire : Jean-Jacques HERPEUX

Le Scrutateur : Céline GRENETTE